

Déclarer sa TVA

Objectifs

Connaître les règles fiscales concernant la TVA Savoir se repérer et remplir un formulaire de déclaration TVA Créer un compte sur l'espace.gouv et savoir télé déclarer

Pré-requis

Agriculteurs et agricultrices de l'Aude soumis à la TVA

Contenu

Présentation des participants et recueil de leurs attentes

- Rappel sur les règles fiscales de la TVA en agricole
- Calculer son solde de TVA suivant ses enregistrements et les règles fiscales et sa taxe sur le chiffres d'affaires
- Comprendre et savoir remplir un formulaire de déclaration TVA
- Présentation du site impôts.gouv
- Télé déclarer

La journée sera ponctuée de mises en situation à travers d'exemples et travail sur leur dossier.

En fin de formation collective, un temps sera consacré au bilan de celle-ci.

Modalité d'enseignement

présentiel

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 24/04/2023

Tarifs

Frais pédagogiques :189€. Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles ViVEA (dans la limite de l'enveloppe disponible) Non éligible VIVEA, nous contacterl de 2000€ VIVEA.

Plus de renseignements

Resp de stage : Béatrice Gonzalez

afocg11@interafocg.org

AFOCG 11

Maison paysanne

1 Avenue Salvador Allende

11300 LIMOUX

Tel. 06 56 66 06 58

N°OF MP: 7610169011

Taux de satisfaction : taux général
2022 97.5%

Ordinateur, documents et repas tiré du sac

Modalités d'accès : - En situation de handicap ? N'hésitez pas à contacter le resp. de stage pour préparer votre accueil.

- Formation accessible aux personnes à mobilité réduite. Une autre situation d'handicap ? N'hésitez pas à nous contacter pour préparer votre accueil.

Dates, lieux et intervenants

26 avr 2023

09:30 - 17:30 (7hrs)

1 Avenue Salvador Allende

11300 Limoux

Béatrice Gonzalez , animatrice formatrice Afocg11

Co-organisateur(s)

Financeur(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Statut _____

Courriel _____ Téléphone _____

Pour s'inscrire : merci de contacter le responsable de stage par téléphone, mail ou de renvoyer ce bulletin (ou mentions identiques sur papier libre), éventuellement votre chèque et attestation VIVEA. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.